



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Tous résilients face aux risques



LA JNR, C'EST QUOI ?

La journée nationale de la résilience est un évènement national qui a 3 objectifs



- Développer la culture sur les risques naturels et technologiques
- Se préparer à la survenance d'une catastrophe
- Développer la résilience collective aux catastrophes



tous les 13 octobre, en cohérence avec la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes de l'ONU



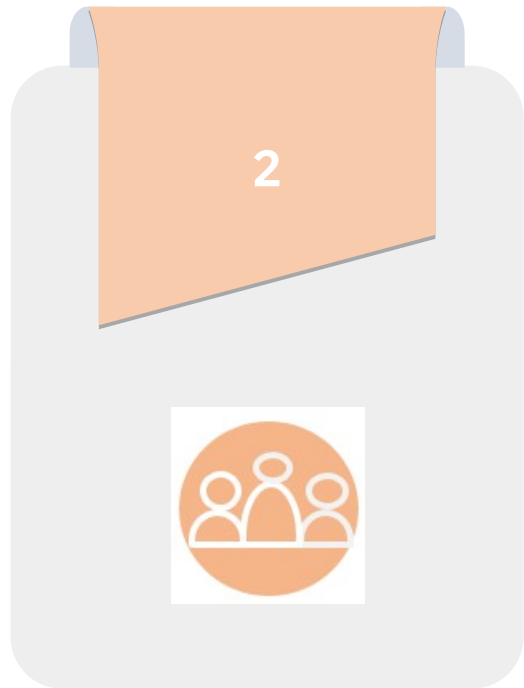
sur l'ensemble du territoire de la République, hexagonal comme ultramarin



sur les risques naturels



sur les risques technologiques y compris nucléaires.



Un appel à projets, pour qui ?

L'appel à projet vise toute personne ou toute entité souhaitant concourir à :

- l'acculturation des populations sur les risques majeurs,
- la sensibilisation aux bons comportements à adopter en cas de survenue d'une catastrophe, pendant et après la crise.

Qui peut déposer un projet ?

Association, collectivité territoriale, école, collège, lycée, université, entreprise, établissement public, particulier

Pourquoi déposer un projet ?

Porteur de projet, votre participation permettra d'être un acteur incontournable dans une gestion plus efficace de la crise en sensibilisant la population sur les risques qui l'entourent et les comportements adaptés à tenir.



Un projet, des actions, lesquelles ?

Un projet peut comporter plusieurs types d'actions

Réunion d'information, sensibilisation, atelier jeux, conférence, exercice de gestion de crise, exposition, formation, podcast, spectacle, visite, webinaire, ...

Sur plusieurs thématiques

Les risques naturels et technologiques

La sensibilisation de la population aux comportements de sauvegarde : signification d'un signal d'alerte, gestes réflexes à acquérir pour se mettre à l'abri de l'aléa, préparation à une éventuelle décision d'évacuation ou de confinement

Visant plusieurs types de public

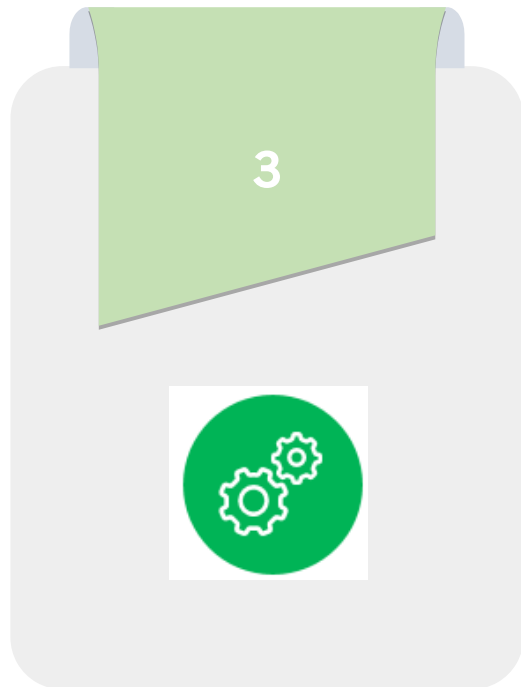
Grand public, scolaires, familles, seniors, personnes vulnérables...

Réalisées dans plusieurs localités

Toute l'année avec un focus sur la période du 13 octobre

Actions labellisées consultables sous :

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/journee-nationale-de-resilience-2023-tous-resilients-face-aux>



Comment procéder ?

Déposer son projet sur

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/journee-nationale-de-la-resilience-appel-a-projets>

LE FPRNM, C'EST QUOI ?

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (ou Fonds Barnier)

Selon l'article L.561-3 du code de l'environnement :

« IV. Il peut prendre en charge les actions d'information préventive sur les risques majeurs. »

Depuis le 1^{er} octobre 2022, toutes les actions d'information préventive et de culture du risque peuvent être prises en charge par le FPRNM avec un taux de 80 % maximum pour les associations et collectivités.

Origines :

- l'article L.125-2 du code de l'environnement : le droit à l'information sur les risques majeurs pour le citoyen
- Juin 2021 : mission de Frédéric COURANT sur « la transparence, l'information et la participation de tous »
- Plan d'actions « Tous résilients face aux risques » : décision de renforcer l'accompagnement financier par le FPRNM

<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-daction-tous-resilients-face-aux-risques>

